

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05

2024

47

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 juin 2024
Convocation du : 06 juin 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Attribution d'une subvention à l'association Beynost Escrime Club

Présents : Caroline Terrier, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Catherine Barcellino.

Représentés :

Sergio Mancini a donné procuration à Caroline Terrier
Lionel Chevrolat a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie BreLOT a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Patrick Tholon
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents :

Gilbert DebarD, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de séance :

Valérie Berger

Le rapporteur rappelle que le Beynost Escrime Club existe depuis le début des années 80 et qu'il a bénéficié du soutien de la commune pour acquérir du matériel et se développer.

Une nouvelle équipe dirigeante et enseignante a repris le club dans l'objectif d'éviter sa fermeture, après les années marquées par la pandémie et le déclin du club.

Le constat a été fait d'un matériel désuet, armes cassées qu'il faut faire réparer et d'une trentaine de tenues acquises il y a une vingtaine d'années, qu'il est impératif de faire nettoyer. Cela permettrait aux adhérents de pouvoir progresser et de participer à des compétitions.

L'escrime étant un sport olympique, le club espère bénéficier de cet événement pour dynamiser son activité. Pour attirer des adhérents, le club a signé différents agréments : chéquier 01, Pass'Région, Pass'sport, ANCV, et accueille toutes les personnes du territoire de la CCMP.

Le Beynost Escrime Club a déposé une demande de subvention auprès de la commune, pour un montant de 1 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette subvention pour permettre au club l'acquisition de matériel adapté, de réparer les armes hors d'usage et de nettoyer les tenues, en permettant au club de se développer et de participer à des compétitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCORDE une subvention à l'association Beynost Escrime Club pour un montant de 1 500 €.

Cette somme sera mandatée à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement – autres personnes de droit privé » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Maire de Beynost